

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale

Montreuil, le 8 juin 2017

Monsieur le Ministre,

Lors de notre audience du 24 mai dernier nous avons évoqué la situation des stagiaires, situation sur laquelle vous nous avez indiqué que vous alliez rouvrir le dossier.

Nous vous avons notamment indiqué qu'en cette fin d'année des mesures urgentes et concrètes, en direction des rectorats, DSDEN, et du ministère pouvaient être prises pour éviter que la situation difficile voire impossible faite aux lauréats de concours, fonctionnaires stagiaires, aboutisse au redoublement ou au licenciement.

Avec la mastérisation, le taux de démissions a augmenté de façon très significative et préoccupante : dans le premier degré il est passé de 1% en 2012-2013 à 3,18% en 2015-2016 et dans le second degré de 1,14 % à 2,48 % (rapport du Sénat préparatoire à la loi de finances - enseignement scolaire- du 14 novembre 2016). Dans le même temps le nombre de refus de titularisation a également fortement augmenté : dans le second degré par exemple il est passé de 674 en 2012 à 1631 en 2015-2016.

La lourdeur de la formation (évaluation, mémoire, etc.), les exigences –souvent différentes d'une ESPE à l'autre-, les contraintes imposées (emploi du temps infaisable, formations pendant les vacances et le mercredi, éloignement), la pression du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013) sont autant de causes de ces démissions, redoublements et refus de titularisation.

Les stagiaires, dans toutes les ESPE, soulignent ces difficultés, nous en font part et nous alertent.

Avec eux, nous constatons que ces collègues qui ont passé des concours difficiles et qui sont de par leur réussite au concours des fonctionnaires stagiaires ne peuvent pas être traités comme des étudiants. Leur formation ne peut pas être « une période d'essai » ni un couperet.

La lecture des rapports des stagiaires fait apparaître des propos qui n'ont rien à voir avec ce qu'est un professeur qui enseigne dans sa classe avec toutes les difficultés afférentes. Certains n'ont à ce jour aucune connaissance ni de leur note, ni d'indications sur leur titularisation.

Enfin nous devons constater que nombre de contractuels depuis 20 ans dans l'éducation nationale, reçus au concours sont licenciés puis repris comme contractuels.

Nous considérons qu'il est urgent et nécessaire de faire le point afin de prendre les mesures de sauvegarde qui s'imposent avant que les jurys ne se réunissent. C'est ce que nous vous demandons.

Je vous demande de bien vouloir nous recevoir rapidement sur ce dossier.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce dossier, je vous prie d'agréer Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.



Hubert Raguin, secrétaire général